

Conditions d'utilisation des ressources électroniques – Bibliothèques de l'Université de Moncton

Les bibliothèques de l'Université de Moncton sont abonnées à plusieurs ressources électroniques (revues, livres, bases de données, etc.) qui sont réservées exclusivement à la communauté universitaire de l'Université de Moncton (étudiants, professeurs, chercheurs et membre du personnel). Les conditions d'utilisation de ces ressources sont régies par des licences d'utilisation. Les ressources électroniques ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'étude, d'enseignement et de recherche ou à des fins personnelles. Les ressources électroniques ne peuvent être utilisées à des fins commerciales.

Le forage de texte et l'exploration de données (Data Mining) n'est permis que sur demande. Si vous désirez appliquer des outils et processus automatisés pour des besoins d'analyse textuelle et de cartographie visuelle des relations textuelles et (ou) statistiques, vous devez d'abord demander la permission auprès de votre bibliothèque : <http://www.umoncton.ca/bibliotheques/>

Toute violation des conditions d'utilisation des licences peut entraîner la perte d'accès à une ressource pour l'ensemble de la communauté universitaire. Si vous souhaitez obtenir des informations sur les conditions d'utilisation particulières pour une ressource électronique, veuillez contacter votre bibliothèque. <http://www.umoncton.ca/bibliotheques/>
Ce tableau vous donne un aperçu général des utilisations permises ou interdites.

Généralement permis	Généralement interdit
Visionner, imprimer, télécharger, copier et/ou sauvegarder l'information trouvée.	Télécharger ou imprimer de façon excessive (tous les articles d'un numéro de revue). Retirer, masquer ou modifier les avis de droits d'auteurs.
Utiliser la ressource (livre, revue, etc...) à des fins d'étude, de recherche, d'enseignement ou à des fins personnelles.	Utiliser dans un but commercial, vendre ou redistribuer la ressource.
Partager un article avec un autre membre de la communauté universitaire de l'Université de Moncton.	Partager un article avec une personne ne faisant pas partie de la communauté universitaire de l'Université de Moncton. Ou encore partager le code d'utilisateur et mot de passe à des tierces parties.

<p>Utiliser des liens permanents vers un article, un livre, un chapitre ou autre ressource sur une page personnelle ou dans l'environnement Clic.</p>	<p>Diffuser et/ou télécharger une copie d'un article, d'un livre un chapitre ou autre ressource sur une page personnelle dans l'environnement Clic, ou dans les recueils de cours.</p>
<p>Les usagers membres de la communauté universitaire peuvent accéder à toutes les ressources sur les postes publics de la Bibliothèque. Les visiteurs externes peuvent accéder à certaines ressources seulement.</p>	<p>L'accès à distance pour toute personne ne faisant pas partie de la communauté universitaire de l'Université de Moncton.</p>

Mis-à-jour : 29 octobre 2021